

Le mois d'octobre commence avec des températures qui remontent un peu tout en restant légèrement inférieures aux normales pour un début octobre. Ces conditions s'accompagnent d'un temps qui reste souvent assez pluvieux et venteux. L'été indien ne devrait donc pas être très marqué et encore faut il en profiter jusqu'à ce week end, la semaine prochaine étant annoncée assez automnale.

Malgré les pluies, le fond des sols encore sec tire bien, et les parcelles ressient rapidement permettant de conduire les chantiers de semis / récolte en bonnes conditions. Les colzas avancent mais assez lentement et gagneraient à bénéficier d'un peu plus de température. Du côté des céréales les tous premiers semis germent bien, mais les graminées lèvent bien aussi !

BLE

Premiers semis

Idéalement le compromis entre avantage / inconvénient des semis précoces / retardés amène à commencer les premiers semis autour du 10 octobre en année normale. On commencera par les parcelles les moins infestées en graminées et avec les variétés les plus tardives à montaison telles que Boregar, Libravo, Costello, puis Garfield, Sanremo, Audace, Crossway, Ecusson ...

Suivi ravageurs

Les limaces peuvent être repérée avant semis pour anticiper d'éventuelles attaques à venir. Utiliser les pièges ad hoc en humidifiant soit le sol soit le piège, mais sans mettre de granulés. Avec le Mesurol les limaces étaient retrouvées mortes sous les pièges le matin, mais avec le métaldéhyde et surtout le phosphate de fer elles s'enterrent pour mourir et on ne les voit pas. Les cicadelles sont à suivre dès la levée. Actuellement les conditions pluvio-venteuses (alternant avec des périodes plus calmes) semblent limiter les vols mais les dégâts peuvent intervenir dès le stade coléoptile ! De plus SEULE psammotettix aliénu peut transmettre le virus des pieds chétifs. Pour la reconnaître il faut observer les 5 traits blancs sur le thorax (critère le plus discriminant et le plus facile à voir). C'est facile à repérer avec une simple petite loupe, voire à l'oeil nu, mais pour cela il faut bien sûr impérativement les avoir piégées sur une plaque jaune engluée. Les pucerons sont à suivre avec la même plaque engluée dès le stade levée, ne serait-ce que pour noter la date d'arrivée en parcelle, et respecter le seuil de présence de 10 jours en parcelles en cas de faible infestation.

Zéro à 2 insecticides en cas de forte pression pucerons

En année à forte pression pucerons avérés virulifères, sur des levées de 1ère décennie d'octobre il peut être nécessaire d'intervenir 2 fois avec un insecticide foliaire. Sur des levées de 2ème décennie, une application suffit généralement, et sur des levées de dernière décennie d'octobre on passe généralement après les vols.

COLZA

Altise toujours en hausse

Les stades restent hétérogènes et le suivi des ravageurs nécessite d'en tenir compte à la parcelle (voir message précédent).

L'activité des altises est encore en hausse sensible cette semaine sur feuillage. Accentuer le suivi des parcelles les moins avancées jusqu'au stade 3 feuilles, ce qui concerne encore un nombre significatif de parcelles. Si les 2 seuils sont atteints avant ce stade (80% de plantes touchées ET 25% de surface foliaire détruite) utiliser BoraviWG 1kg/ha + Neutral 0,1% si vous en avez encore en stock (utilisation interdite à partir du 1er novembre prochain). La ZNT riverains est de 20m non réductible. Aucun mélange n'est autorisé. Trébon30EC à 0,2 l/ha est également possible. Il est beaucoup trop tôt pour s'occuper du suivi des larves. Les toutes premières ne sont attendues qu'autour du 20 octobre.

Limaces au cas par cas sur les petits colzas

Jusqu'au stade 4 feuilles, surveiller les dégâts de limaces. Les pièges ne sont qu'un indicateur de présence pour ne pas se faire surprendre, mais ce sont les dégâts sur plantes qui doivent motiver une éventuelle intervention. En cas de dégâts trop importants utiliser SluXXHP à 5 kg/ha (CEPP 2017-023).

Pucerons : une seule parcelle BSV au seuil

Sur les variétés résistantes au virus TuYV (CEPP 2018-047) aucune intervention antipucerons n'est à prévoir. Les autres variétés sont à surveiller jusqu'au stade 6 feuilles c'est-à-dire encore une majorité de parcelles. Au-delà de 20% de plantes colonisées (à observer sous les feuilles), intervenir avec Teppeki à 0,1 kg/ha de préférence le soir, et si possible en localisé (technique alternative : semis à 45-50, et rampe de localisation). On évite de gaspiller 2/3 de produit pour rien. Le karaté K est déconseillé car les pucerons sont considérés résistants au pyrimicarbe (malgré son action vapeur sous les feuilles). La partie pyrèthre ne va pas toucher les pucerons qui sont sous les feuilles (et de tout façon ils sont résistants aux pyrèthres également).

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 4 octobre 2022 (BSV G.C. N°34), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation. Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »